

Année 2021



PROJET
d'établissement

Multi-accueil
Les P'tits Mousses

22 rue du Rendez-vous
54360 Blainville-sur-l'Eau
03 83 75 04 59
lesptitsmousses@cc3m.fr

Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle
56, avenue Pierre Sémard
54360 Blainville-sur-l'Eau
03.83.71.43.62
secretariat@cc3m.fr - www.cc3m.fr

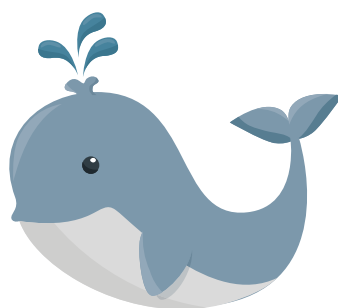


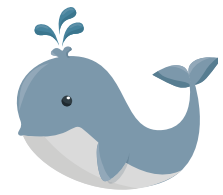
Sommaire



INTRODUCTION	4
PROJET SOCIAL	6
I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE	6
1. LE TERRITOIRE	6
2. LES COMPETENCES INTERCOMMUNALES	7
II. LA COMPETENCE PETITE ENFANCE	9
1. LES MULTI-ACCUEILS	9
2. LA COMPOSITION DE L'EQUIPE	10
3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL	12
4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT	13
III. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	14
1. FERMETURES	14
2. L'ADMISSION	15
3. LE CONTRAT	15
LE PROJET EDUCATIF	17
LE PROJET PEDAGOGIQUE	18
I. LES MODALITES D'ACCUEIL	18
1. LA PREMIERE VISITE	18
2. LA PERIODE D'ADAPTATION	18
3. LA JOURNEE TYPE	21
II. DEROULEMENT DE LA JOURNEE	21
1. L'ACCUEIL	21
2. LA PAUSE BOISSON	22
3. LE CHANGE, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIENE BUCCO DENTAIRE	22
4. LES REPAS	24
5. LE SOMMEIL	26
6. LE GOUTER	28
7. LE DEPART	28
III. LES ACTIVITES	29
1. LE JEU LIBRE	29
2. LES ACTIVITES DIRIGES	29
3. JARDIN PEDAGOGIQUE	31

IV. LES TEMPS FORTS	32
1. L'ÉVEIL CORPOREL	32
2. L'HEURE DU CONTE	33
3. LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL	34
4. LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE	34
5. LE SPECTACLE DE NOËL	34
V. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ	35
1. ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS	35
2. MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE	35





Introduction

Le projet d'établissement est un document écrit. C'est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire. Il est adapté aux besoins des usagers et de l'équipe. Il met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant fixée par arrêté du ministre chargé de la famille.

Plus concrètement, il représente la réflexion d'équipe sur la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne et la façon dont l'équipe va s'organiser pour accompagner l'enfant et sa famille quel que soit le type d'accueil proposé. Il révèle et aborde les valeurs éducatives portées par l'établissement d'accueil du jeune enfant.

Il permet :

- d'organiser, de faire évoluer les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- de communiquer sur les missions et les moyens de les réaliser ;
- de s'assurer que chaque personne participant à la vie active de la structure a une place et des missions bien définies dans le fonctionnement au quotidien de cette dernière ;
- de favoriser des échanges entre les différents partenaires sociaux à savoir :
 - l'équipe de professionnels
 - les parents
 - le gestionnaire
 - la Caisse d'allocations familiales (CAF)
 - la Protection maternelle et infantile (PMI)

Le projet d'établissement se compose de trois projets :

- **Le projet social**: il situe la structure dans son environnement social, contextuel et géographique.
- **Le projet éducatif de la structure** : il a pour but d'énoncer clairement les valeurs éducatives fortes que le multi-accueil souhaite porter. Les objectifs guident les démarches éducatives des professionnels et sont mis en œuvre à travers les actions du quotidien, tout au long du déroulement de la journée.
- **Le projet pédagogique de la structure**: il aborde un cadre plus pratique. Il permet de définir de façon concrète la façon dont le projet éducatif va être mis en place au quotidien.

Le projet social et le projet éducatif sont communs aux cinq multi-accueils intercommunaux. Seul le projet pédagogique est propre à chaque structure.

La période sanitaire actuelle oblige les professionnelles à adapter leurs pratiques, tout en mettant à l'honneur l'accueil bienveillant des enfants.

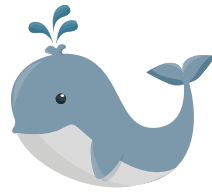


CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





Projet social

I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE

1. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) est une intercommunalité à fiscalité propre, composée de 37 Communes sur un territoire étendu sur plus de 260km². La Communauté de Communes est Installée au sein de la Région Grand-Est, dans le département de Meurthe-et-Moselle.

La CC3M est issue de la fusion en 2017 de la Communauté de Communes du Bayonnais et de la Communauté de Communes du Val de Meurthe (hormis Rehainviller), étendue aux communes d'Essey-la-Côte, Gerbéviller, Giriviller, Mattexey, Moriviller, Remenoville, Seranville et Vennezey issues de la Communauté de la Communes de La Mortagne. Elle compte 17 085 habitants (INSEE 2020).

Elle s'organise autour de trois bourgs-centres qui sont Bayon, Gerbéviller et Blainville-sur-l'Eau/Damelevières.



Le territoire dispose de nombreuses infrastructures communales, intercommunales et associatives relative à la petite enfance:

- 9 écoles maternelles
- Des Accueils Collectifs des Mineurs
- 5 multi-accueils
- 3 médiathèques
- 3 bibliothèques
- 1 ludothèque
- 1 relais d'assistant maternel
- 1 maison médicale (une autre en projet)
- 1 maison de santé (1 autre prévue pour 2022)
- 1 Établissement de Vie Social (EVS)
- 1 maison des Associations
- 1 Centre social

2. LES COMPETENCES INTERCOMMUNALES

A la création de la CC3M en 2017, les compétences exercées par les anciennes Communautés de Communes lui furent automatiquement transférées :

La Communauté de Communes du Bayonnais était compétente en matière de :

- Gestion et entretien d'un centre multi accueil pour les enfants de moins de 6ans
- Création, gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.

La Communauté de Communes de la Mortagne était compétente en matière de :

- Actions en faveur de la petite enfance (0 à 6 ans non scolarisés) : gestion et animation d'un centre multi accueil.
- Gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.
- Soutien aux structures gérant et animant des structures d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans non scolarisés.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe n'exerçait aucune mission en lien avec la Petite enfance. Les Communes possédaient la compétence.

Par délibération du 12 juillet 2017, la CC3M décide de conserver la compétence Petite enfance. Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle exerce les compétences suivantes :

- La gestion et entretien des cinq établissements multi-accueils communautaire, destiné à l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
 - Mirabel'ange à Bayon
 - Frimousse à Gerbéviller (déléguée à l'association ADMR Mortagne)
 - Bergamote à Blainville-sur-L'eau
 - Les P'tits Mousses à Blainville-sur-L'eau
 - Les Loupiots à Damelevières
- La création, gestion et animation de lieu assurant un service à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents. C'est notamment le cas du Relais et

Assistance Maternelle (RAM) et des Lieux d'Accueil Parent Enfant (LAPE) établies sur le territoire de la communauté.

Par délibération en date du 28 mai 2019 la CC3M met fin à la convention de délégation de la gestion du multi-accueil Frimousse et a voté en faveur d'une reprise en régie de la structure au 1^{er} janvier 2020.

Les autres compétences de la CC3M, sont les suivantes :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Développement touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (santé, jeunesse, personnes âgées, logement)
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Actions culturelles et socioculturelles d'intérêt communautaire
- Prestation de travaux de déneigement, d'entretien des espaces verts, chemins forestiers et menus travaux techniques
- Distribution publique d'énergie électrique
- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Transport et mobilité
- Convention chenil

II. LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

1. LES MULTI-ACCUEILS

a. LES STRUCTURES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CC3M a la gestion en direct de cinq multi-accueils :

- **MULTI-ACCUEIL BERGAMOTE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

Cour Jean Jaurès 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 73 52 / 06 48 74 28 30

bergamote@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL FRIMOUSSE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

28 rue Saint Pierre 54830 Gerbéviller

03 83 73 20 25 / 06 07 16 64 34

frimousse@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL MIRABEL'ANGE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

5 rue des hauts fossés 54290 Bayon

03 83 70 90 28 / 06 07 13 59 94

mirabelange@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL LES P'TITS MOUSSES**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

22 rue du Rendez-vous 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 04 59 / 06 48 74 28 48

lesptitsmousses@cc3m.fr

Située au haut des places, la structure Les P'tits Mousses a été créée en 1989 par un groupement de parents. Au départ c'était une crèche parentale gérée par l'association relais, ensuite elle est devenue associative fin des années 90. En 2009, la mairie a repris la gestion de la structure. En 2018, Les P'tits Mousses sont devenus à gestion communautaires. La structure possède 2 grandes salles de jeux, 2 dortoirs, 2 salles de change et un grand espace extérieur.

- **MULTI-ACCUEIL LES LOUPIOTS**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Capacité d'accueil : 24 places

4 rue Jean Moulin 54360 Damelevières

03 83 72 09 96 / 06 07 04 98 65

lesloupiots@cc3m.fr

2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La présence de deux adultes minimum est indispensable au fonctionnement de l'établissement, et à l'encadrement des enfants. Au minimum, un de ces adultes doit être professionnel diplômé de la Petite Enfance.

Le personnel de l'établissement est constitué:

- d'éducatrices de jeunes enfants ;
- d'une infirmière commune aux différents établissements ;
- d'auxiliaires de puériculture ;
- d'auxiliaires de soins (titulaires de CAP Accompagnant éducatif petite enfance/CAP Petite enfance ou expérimentées dans la profession d'assistante maternelle) ;
- d'agent(s) d'entretien.

Lorsqu'il est nécessaire, le personnel chargé d'assurer les remplacements sera qualifié et disposera de l'expérience requise pour la fonction à pourvoir. Les agents des autres structures intercommunales sont aussi sollicités pour effectuer ces remplacements.

La liste présentant le personnel est affichée dans le hall d'entrée à l'attention des familles.

b. LA DIRECTRICE

La directrice est titulaire du diplôme d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants et est placée sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Pôle Petite enfance et de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

Elle est garante de la qualité d'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles. Elle encadre l'équipe, les enfants, élabore et veille à l'application du projet d'établissement.

Elle assure la gestion administrative de la structure ainsi que l'organisation générale de l'établissement. Elle organise les réunions d'équipe et le suivi des stagiaires.

Elle garantit un suivi médical global de l'enfant, l'application des normes d'hygiène et de sécurité en lien avec l'infirmière et le médecin référent.

c. LA DIRECTRICE ADJOINTE

Elle assure la continuité de la fonction de direction, en collaboration avec la directrice et pendant son absence. Elle veille au respect du projet éducatif, encadre les enfants et joue un rôle d'animation au sein de l'équipe.

Elle participe aux activités d'éveil et à la vie de la structure en général. Elle veille à la mise en place d'un accueil qualitatif des familles et a pour fonction de les conseiller si besoin.

d. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins assurent les soins et l'éveil du jeune enfant en étant attentifs à son bon développement et plus particulièrement sur le plan de l'hygiène, de l'alimentation, du sommeil et de la santé.

e. LE PERSONNEL D'ENTRETIEN

L'agent d'entretien participe à la qualité de l'accueil des enfants en assurant l'entretien quotidien des locaux et des équipements. Il respecte les règles d'hygiène définies par les protocoles de la Communauté de Communes, conformément à la réglementation en vigueur.

f. L'INFIRMIERE

L'infirmière apporte son concours à la directrice pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

Elle veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement et la famille :

- à la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;
- à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière (mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé) ;
- aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales le cas échéant.

En concertation avec le médecin de l'établissement, elle définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles médicaux et enseigne au personnel de l'établissement les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.

L'infirmière intervient dans les 5 multi-accueils de la CC3M.

g. LE MEDECIN DE L'ETABLISSEMENT

La Communauté de Commune a établi une convention par multi-accueil avec des médecins du territoire. Ils veillent en collaboration avec l'infirmière, à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Ils assurent les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois pendant la semaine d'adaptation.

Ils élaborent des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants porteurs d'un handicap ou souffrant d'une maladie chronique.

Ils réalisent une trace écrite si suite à notre échange téléphonique, ils ont préconisé une mesure spécifique (retour à domicile de l'enfant, consultation médicale conseillée....) concernant un enfant accueilli sur le multi-accueil.

Complémentaire de la PMI, le médecin d'établissement organise occasionnellement des actions d'éducation et de promotion de la santé pour renforcer les connaissances des professionnelles des multi-accueils et parler ensemble des interrogations de santé rencontrées sur le terrain.

h. LES AUTRES INTERVENANTS

• LES STAGIAIRES

Dans un objectif de transmission de savoirs et d'échanges professionnels, des stagiaires de différentes formations (par exemple, 3^{ème}, CAP Petite Enfance, Bac Accompagnement soins et services à la personne, formation Assistant de vie aux familles, d'auxiliaire de puériculture, ainsi que des stagiaires issus du Pôle emploi ou de la Mission locale) sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement.

Ils sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement. Ils sont présents auprès des enfants et sont amenés à s'occuper d'eux. Ces derniers restent sous la responsabilité des professionnels.

Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin de faciliter leur prise en charge. Il permet la présentation de la structure, de rappeler certaines informations essentielles au bon déroulement du stage.

• LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Les partenaires et les agents de la Communauté de Communes dont les interventions auront pour objectif de proposer des activités d'éveil aux enfants (contes, éveil corporel...) peuvent intervenir dans les structures en fonction des besoins et objectifs définis dans le projet pédagogique.

3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL

Les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.

En direction des parents

- Les Ram informent les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà de cette information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap), et orienter, sur des critères objectifs, les familles, vers un mode d'accueil correspondant.
- Les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.).

En direction des professionnels

Les Ram informent :

- tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;
- les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance. En outre, les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques. Les Ram offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Les Ram constituent un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
- Les Ram ne sont pas chargés de la formation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile mais ils contribuent à leur professionnalisation (groupes d'échanges entre professionnels, etc.).

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) ;
- d'actions favorisant le départ en formation continue.

Depuis novembre 2020, le RAM est situé dans les locaux administratifs de la CC3M.

4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) sont ouverts aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit.

La fréquentation d'un LAPE est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité.

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

Suite à la prise de compétence Petite Enfance au 1^{er} Janvier 2018, la CC3M a souhaité étendre les services rendus aux familles à l'ensemble du territoire.

Un partenariat avec l'association Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe a alors été contractualisé. Et à partir du 1^{er} janvier 2019, quatre communes accueillent les séances du LAPE : Mont-sur-Meurthe, Blainville-sur-l'Eau, Gerbéviller et Bayon. Les deux accueillantes sont issues de la communauté de commune Meurthe Mortagne Moselle, et du Centre Social de Mont sur Meurthe.

III. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Un règlement de fonctionnement unique pour l'ensemble des multi-accueils intercommunaux a été adopté en 2019 suite à la volonté de la Communauté de Communes d'harmoniser les pratiques.

Il présente les établissements, les horaires d'ouverture et période de fermeture, les conditions d'admission et d'inscription des enfants, la participation financière des familles, les droits et devoirs de chacun concernant la santé de l'enfant et son bien-être,.... Il est disponible sur le site internet de la CC3M.

Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels de la petite enfance conformément aux dispositions des décrets :

- n°2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- n°2007-230 du 20 février 2007 fixe le nombre maximal de places selon le type d'établissement et introduit la notion de règlement de fonctionnement ;
- n°2010-613 du 7 juin 2010 modifie le décret de 2007 et assouplit la capacité d'accueil des établissements ;
- aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales en vigueur

Le projet social présente un extrait du règlement. Pour plus d'informations et de précisions, se référer au document complet.

1. FERMETURES

Les établissements sont fermés :

- 3 semaines pendant l'été (les dates sont annoncées le plus tôt possible).
- 1 semaine pendant les vacances de fin d'année ;
- les éventuels ponts définis et communiqués ;
- en cas d'absences exceptionnelles des professionnels (en raison de formation professionnelle par exemple) ;
- ou en cas de force majeure.

Sous réserve des disponibilités et des contraintes d'organisation, un accueil occasionnel dans une autre structure que celle qui accueille habituellement leur enfant, pourra être proposé aux parents ou responsables légaux pendant la période estivale dans les cas suivants :

- en cas d'obligations professionnelles des deux parents ou responsables légaux non compatibles avec la période de fermeture estivale (avec présentation d'un justificatif des employeurs) ;
- au cas par cas, sur autorisation du Président de la Communauté de Communes et selon des besoins justifiés par les parents ou responsables légaux.

2. L'ADMISSION

a. LA PREINSCRIPTION

Les familles s'adressent aux services administratifs de la Communauté de Communes. Ils émettent leurs préférences via un formulaire de préinscription, concernant l'établissement ou les établissements dans lequel (lesquels) ils souhaitent prioritairement inscrire l'enfant. Les demandes sont ensuite enregistrées dans un document partagé avec l'ensemble des structures.

Le critère principal de priorité d'admission est la domiciliation sur le territoire de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle de l'un ou des deux parents ou responsables légaux. Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois à la date d'inscription ou d'entrée (en cas de déménagement programmé après le dépôt de la demande) de l'enfant dans l'établissement est demandé.

Les critères secondaires suivants sont également pris en compte (sans ordre de priorité):

- famille dont un autre enfant est actuellement en accueil régulier au sein de l'établissement ;
- famille avec un enfant porteur de handicap ou un autre enfant dans la même situation ;
- famille ayant une naissance multiple ;
- famille travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- ordre chronologique d'inscription.

Les admissions sont prononcées sous réserve des places disponibles dans les établissements et en tenant compte au maximum des demandes des parents ou responsables légaux.

b. L'INSCRIPTION

Lorsqu'une place est attribuée, un courrier est envoyé aux parents leur signifiant l'attribution de la place et dans quelle structure.

L'inscription est définitive lorsque le dossier d'inscription est rendu complet au multi-accueil, que les vaccinations sont à jour du calendrier vaccinal.

La date d'accueil convenue entre la directrice et les familles constitue le point de départ du contrat, et donc de la participation financière.

3. LE CONTRAT

a. LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS

- **Accueil régulier** : les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Il concerne tous les enfants de moins de 6 ans qui fréquentent régulièrement l'établissement selon un planning fixe et dont la place est réservée par un contrat annuel. Un contrat fondé sur le principe de la mensualisation est établi sur un volume d'heures déterminé avec les parents ou responsables légaux selon leurs besoins.

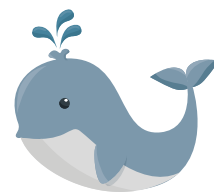
- **Accueil sur planning:** les besoins ne sont pas connus à l'avance et ne sont pas récurrents. La place est réservée par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel:** les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et ne sont pas récurrents. Il y a réservation ou non du temps d'accueil, sans toutefois établir un contrat. La durée d'accueil est variable en fonction des places disponibles.
- **Accueil d'urgence:** enfant n'ayant jamais fréquenté l'établissement et dont les parents ou responsables légaux ont un besoin d'accueil immédiat et temporaire qui ne se reproduira pas.

b. LA FACTURATION

- **Les Contrats réguliers :** le montant de la prestation est annualisé, c'est-à-dire qu'il est lissé sur toute l'année. Le forfait mensuel dépend du nombre d'heures d'accueil prévu au contrat. La période estivale est déduite du contrat ainsi que la semaine entre Noël et nouvel an et éventuellement les ponts prévus. une facture est envoyée pendant les congés d'été. Les heures supplémentaires réalisées au cours du mois sont ajoutées à ce montant mensuel fixe et les absences remboursées en sont déduites. Les congés supplémentaires sont déduits au fur et à mesure de leur utilisation.
- **Les Contrats sur planning :** le montant de la prestation est calculé en fonction des heures réservées pour le mois facturé. Les heures supplémentaires sont ajoutées et les absences non justifiées sont facturées.
- **L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence :** le montant de la prestation facturé prend en compte le nombre d'heures réelles de présence ainsi que les absences non justifiées.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources avant abattements de l'année n-2 et d'un taux d'effort défini par la Caisse nationale d'allocations familiales et calculé selon le nombre d'enfants à charge.

Les factures sont envoyées par courrier par le trésor public. Elles sont à payer directement auprès du Trésor public.



Le projet éducatif

Accueillir l'enfant et sa famille

C'est reconnaître l'enfant comme individu unique, avec son histoire, son développement, sa personnalité. Instaurer une relation de confiance avec ses parents est primordial pour nous. Une relation basée sur le respect, l'écoute, la transparence et le non-jugement permet une prise en charge adaptée et de qualité à l'enfant. Soutenir les parents dans leur fonction parentale et les associer à la vie de la structure fait également partie de nos priorités.

Assurer le bien-être de l'enfant

C'est tout d'abord être à l'écoute des besoins et des émotions de l'enfant, les respecter et y apporter une réponse adaptée. Ceci en respectant ses rythmes physiologiques et sans devancer ses acquisitions. C'est également offrir un environnement accueillant, adapté, sécurisé et stimulant. Des repères de lieu, d'aménagement de l'espace, de temps et de personnes permettent d'assurer la sécurité affective de l'enfant. C'est tout simplement, l'aider à grandir sereinement dans un cadre bienveillant.

Participer à l'éveil et l'épanouissement de l'enfant

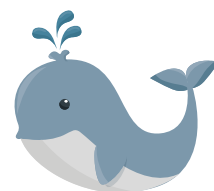
C'est proposer un environnement stimulant où l'enfant pourra évoluer à son rythme. L'éveil des sens, la créativité, la découverte, l'expérimentation mais avant tout le plaisir sont les mots d'ordre! L'expression corporelle et verbale sont favorisées à travers des jeux, des lectures, des chants, des sorties, des activités manuelles,...

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

C'est avant tout l'encourager, le valoriser et le guider afin qu'il parvienne à faire par lui-même. Ceci en tenant compte de son développement psychomoteur, affectif, intellectuel mais aussi de sa personnalité. C'est une étape nécessaire au développement de sa confiance en lui, de l'estime de lui et de la construction de son identité.

Favoriser la socialisation de l'enfant

C'est aider l'enfant à trouver sa place dans le groupe. Les notions de respect, de partage, d'entraide et de coopération font parties intégrantes de notre quotidien. L'enfant va apprendre petit à petit à vivre avec ses pairs, à s'ouvrir aux autres et au monde!



Le projet pédagogique

I. LES MODALITES D'ACCUEIL

1. LA PREMIERE VISITE

Les parents prennent rendez-vous au plus tard un mois avant la date du premier jour de garde (si cela est possible) afin de rendre le dossier complet et avec tous les documents demandés, visiter la crèche et prévoir les premiers jours d'adaptation.

Ce premier contact est très important, il permet de visualiser les lieux, d'observer, de sentir « l'ambiance », de se mettre en confiance, d'avoir des informations et de comprendre le fonctionnement général.

Un dossier d'accueil (en cours de rédaction) sera remis à la famille à cette occasion.

2. LA PERIODE D'ADAPTATION

La période d'adaptation va permettre à l'enfant, aux parents et aux professionnelles d'apprendre à se connaître et installer un climat de confiance réciproque, nécessaire pour que la séparation se passe pour le mieux.

Elle s'étale en moyenne sur une semaine, juste avant l'accueil définitif. Toutefois, elle peut être modulée en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités de la famille.

Ce premier temps de rencontre est important pour l'enfant, sa famille et l'équipe. Il va permettre à tous de trouver de nouveaux repères, de tisser des liens, de faire connaissance. La séparation n'est pas toujours facile à vivre, autant pour l'enfant que pour le parent, c'est pourquoi c'est un moment essentiel. Un moment d'écoute, d'échange, d'observation où le parent nous apprend comment prendre soin de son enfant. C'est le point de départ de la construction d'une relation de confiance entre l'enfant, sa famille et l'équipe.

L'adaptation est programmée en concertation avec la famille, quand celle-ci rencontre la directrice afin de lui remettre le dossier d'inscription. Elle se déroule sur 4 jours, de la façon suivante :

1^{er} jour : L'enfant reste une heure dans la structure en présence d'un ou de ses deux parents. Cette heure permet de se familiariser avec les habitudes de vie de l'enfant. Une professionnelle recense, toutes les informations nécessaires à son accueil comme son rythme de vie, son

alimentation, ses habitudes, ses activités favorites, son environnement familial, ... Elle les partagera ensuite à toute l'équipe.

A partir du 2^{ème} jour, l'enfant est accueilli sans la présence de ses parents et sur des périodes de plus en plus longues.

- 2^{ème} jour : L'enfant reste pendant une heure
- 3^{ème} jour : L'enfant reste pendant deux heures et partage un repas au multi-accueil
- 4^{ème} jour : L'enfant reste une demi-journée et partage un repas, une sieste et un goûter au multi-accueil.

Ce planning d'adaptation n'est pas figé. Il peut tout à fait évoluer en fonction de l'aisance de l'enfant, de la disponibilité des parents, de leurs ressentis et de leurs souhaits afin que la séparation soit la plus douce possible pour l'enfant et la famille.

Les repères

Les jeunes enfants ont besoin d'un environnement stable, fiable et prévisible comme base à leur sérénité physique et psychique. Ils ont besoin de repères sur lesquels s'appuyer pour être sécurisés et grandir.

L'équipe autour de l'enfant favorise la mise en place d'une relation privilégiée. Elle est un repère qui donne confiance à l'enfant, stimule son développement psychomoteur et intellectuel. Rassuré, l'enfant peut alors explorer le monde. Les repères sont représentés par le sommeil, le jeu, le repas, le change. D'où l'importance de préciser les moments de la journée et d'expliquer ce que l'on va faire.

L'enfant dispose de repères dans l'espace, en bénéficiant chaque jour des mêmes lieux où il trouvera les jeux, les livres, son propre lit dans la chambre...

L'aménagement de l'espace, répondant aux besoins des enfants, est réalisé en fonction de l'âge, de leur stade de développement et de leur taille, de manière à garantir leur sécurité (mobiliers de différentes tailles...).

Les objets transitionnels des enfants : doudous

Le doudou constitue un repère important, le rassurant en l'absence de ses parents. C'est un repère affectif essentiel qui fait le lien entre la maison et la crèche.

Au travers de l'utilisation libre de cet objet transitionnel, l'enfant apprend à se séparer en douceur de ses parents, à vivre sereinement les passages les plus délicats de son développement : poussée dentaire, apprentissage de la marche et de la propreté... Il permet de le rassurer. C'est un outil indispensable, pour se sentir bien et nécessaire à son développement et à son bien-être.

L'enfant peut disposer de son doudou quand il le souhaite grâce à une pochette individuelle installée à la hauteur de l'enfant, facile d'accès dans la salle de jeux rose, à laquelle il accède librement. Sur

simple demande il peut également disposer de sa tétine rangée dans une boîte compartimentée et nominative dans la salle de jeux verte. Ce besoin de réassurance est à respecter et n'empêchera pas l'enfant de se détacher lui-même de son «doudou» en grandissant.

L'accueil des émotions de l'enfant

Les jeunes enfants vivent leurs émotions à « l'état brut », ils ne savent pas encore les gérer, ni même comprendre ce qui se passe pour eux. Ils les vivent dans l'instant, les ressentent dans tout leur corps.

Ils sont très vite submergés par leurs ressentis émotionnels.

L'enfant est dominé par ses émotions : quand il est triste, il est immensément triste. Quand il a peur, ce sont d'immenses paniques. Quand il est en colère, il est très en colère.

Le tout-petit ne provoque pas l'adulte : quand il est en proie à des tempêtes émotionnelles, il souffre, il ne fait pas exprès. Si l'adulte ne le console pas, ne le rassure pas, l'enfant stresse.

Lorsqu'un enfant éprouve une émotion, il a besoin d'un adulte bienveillant pour l'aider à comprendre ce qui se passe en lui.

L'enfant pourra mieux comprendre et gérer ses propres émotions avec l'aide d'un adulte qui est attentif à ce qu'il exprime. Être entendu est un besoin, exemple « tu es en colère car le jouet que tu voulais est déjà utilisé ? » est différent de « il y a d'autres jouets dans la pièce ».

Un comportement a toujours une raison. Reste à la trouver, ce qui n'est pas une mince affaire.

On accepte une émotion, pas un comportement (tu as le droit d'être en colère, mais pas de taper sur le copain lorsque tu es en colère).

On peut proposer des techniques d'expression émotionnelle : taper du pied par terre plutôt que de taper sur un copain.

Mettre des mots (tu es triste, tu es fatigué).

L'attitude professionnelle bienveillante

Un enfant a besoin, dès sa naissance, d'être reconnu pour exister et se sentir exister.

Il va principalement se découvrir, se construire à travers le regard de l'autre et des mots qui vont lui être adressés.

Auprès des enfants, le professionnel doit avoir une attitude adaptée : un langage approprié, un juste ton dans la voix, un regard bienveillant, soutenant et positif, une attitude enthousiaste et respectueuse.

Le professionnel est aussi pour l'enfant un modèle : c'est l'attitude de l'adulte qui va guider l'enfant durant son temps de présence à la crèche. Donner l'exemple, l'envie, la motivation plutôt que de rappeler le cadre. Donner des consignes positives (marche doucement plutôt que ne cours pas).

L'enfant doit être entendu, écouté, accueilli tel qu'il est.

Il doit être considéré comme un interlocuteur à part entière. L'adulte lui donne les moyens d'être sujet et acteur de sa vie dans un environnement dont les limites sont pensées pour assurer sa sécurité physique et affective.

Donner des limites, c'est donner un sentiment de sécurité à un enfant mais l'adulte doit soutenir l'enfant dans le processus d'intégration des règles. Il est important que cela ne se transforme pas en relation de rapport de force. Les règles doivent être pensées pour l'enfant, qu'elles soient adaptées à son âge et à son niveau de compréhension. A chaque fois que l'enfant est face à ses limites, il se rend compte qu'il n'est pas tout puissant, ce qui peut engendrer de la tristesse ou de la colère. Il faut laisser à l'enfant le temps d'accepter et d'intégrer la règle.

Les professionnelles doivent avoir les mêmes limites et règles. Accompagner l'enfant, lui montrer que ces règles ne sont pas « contre lui » mais pour sa sécurité, son bien-être ou celui des autres. Réfléchir à un langage adapté (éviter le non, préférer « si tu as besoin de grimper, va sur les modules).

Aider l'enfant à intégrer les limites par la verbalisation, l'empathie et non par la punition, la menace ou l'intimidation (ne pas lui demander de réfléchir en restant assis...).

Les pratiques bienveillantes offrent un cadre sécurisant à l'enfant ; cette sécurité lui permet de se construire.

Un cadre, ce sont des limites mais surtout une contenance ; il faut de la stabilité, une cohérence, une récurrence, une permanence pour créer ce cadre sécurisant. Être convaincu de ce qu'on met en place, faire ce que l'on dit.

Il faut remettre les besoins des enfants au cœur de la prise en charge : 14 besoins fondamentaux (se nourrir, dormir, etc.) mais aussi 2 besoins essentiels : besoin d'appartenir (trouver sa place) et besoin de se sentir utile et important.

3. LA JOURNEE TYPE

L'équipe met en place des rituels qui permettent à l'enfant d'anticiper les événements à venir et de se repérer dans le temps. Ces rituels structurent la journée et contribuent à procurer un sentiment de sécurité à l'enfant. Il peut s'agir du lavage des mains avant chaque repas, ou du rituel d'arrivée à la crèche (enlever les chaussures, dire au revoir aux parents), ou des différents moments clefs rythmant la journée (déjeuner, sieste, goûter, arrivée des parents).

II. DEROULEMENT DE LA JOURNEE

1. L'ACCUEIL

C'est un moment privilégié, qui permet aux parents et aux professionnelles d'échanger des informations importantes autour de l'enfant, de façon à l'accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Dès l'arrivée de l'enfant dans la structure, une professionnelle se rend disponible afin de lui offrir, ainsi qu'à sa famille un accueil individualisé et personnalisé. Un accueil favorisant l'écoute, l'observation et la communication afin que la séparation se passe au mieux autant pour l'enfant que pour le parent.

Les parents sont invités à prendre le temps d'échanger sur la santé de leur enfant, sur son sommeil, sur son alimentation, sur ses nouvelles acquisitions, sur son humeur, sur des événements familiaux importants pouvant avoir une incidence sur son comportement ou toute autre information qu'ils souhaitent partager. L'objectif étant de faciliter la continuité entre ce que vit l'enfant à la maison et au multi-accueil et ainsi offrir un accompagnement de qualité durant la journée.

La professionnelle va recueillir ces différentes informations, tout en veillant à faire preuve de confidentialité vis à vis des autres familles. Elle les retranscrira ensuite sur la feuille de transmission journalière à destination de l'équipe.

Le parent déshabille l'enfant, lui met ses chaussons s'ils en possèdent. Ces derniers ne sont pas obligatoires. Les jouets personnels ne sont pas autorisés dans la structure. Toutefois, si un enfant arrive avec un jouet, l'équipe lui demandera de le laisser dans l'entrée. Si c'est compliqué pour lui de le laisser, il pourra rentrer exceptionnellement avec et il le rangera plus tard.

Ne pas oublier le doudou et/ou la tétine, si l'enfant en possède. L'objet transitionnel est très important pour l'enfant, il est unique et sert de lien entre ses deux lieux de vie. Il permet de favoriser la séparation, de sécuriser l'enfant, de le rassurer et de le consoler dans les moments difficiles. Rangé dans un meuble prévu à cet effet, il est en accès libre. L'adulte demandera néanmoins à l'enfant de s'en séparer à certains moments de la journée comme lors des repas, des activités, ...
Au moment de l'accueil, l'enfant garde son doudou/tétine s'il en éprouve le besoin.

2. LA PAUSE BOISSON

Une pause boisson est proposée le matin et sur demande de l'enfant.

En fonction de leur âge et de leur développement psychomoteur, ils sont installés sur une petite chaise ou dans une chaise haute. Les professionnels leur proposent un verre, un bec verseur ou un biberon d'eau. Avec l'accord de la PMI l'eau du robinet est donnée aux enfants à partir d'un an.

3. LE CHANGE, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIENE BUCCO DENTAIRE

Les soins corporels sont essentiels pour le bien-être de l'enfant. S'il est propre et à l'aise, le tout petit se lancera dans des expériences en toute confiance. En le changeant, en le mouchant, en l'habillant, en le soignant, l'adulte lui enrichit son vocabulaire sur toutes les parties de son corps. Les soins sont des moments privilégiés où la professionnelle veille à être attentive et bienveillante et dans le respect des besoins de chacun.

- **LE CHANGE**

Les enfants sont changés de façon régulière et chaque fois que nécessaire. Lors du change, les gestes sont effectués en douceur tout en respectant sa pudeur. L'adulte procède au change, selon un protocole établi par la structure et il verbalise tous ses gestes et actions. Si un enfant présente une rougeur sur le siège, la professionnelle lui applique de la pâte à l'eau. Les changes sont réalisés avec du savon doux et un gant de toilette. Toutefois, si la famille utilise un produit spécifique à la maison, tel que du liniment, elle a la possibilité de nous donner le nécessaire pour le change de son enfant. La structure fournit également les couches, mais en cas d'allergie ou pour une autre raison, la famille peut également fournir les siennes. Si l'enfant porte des couches lavables, dans un souci de continuité, la famille peut nous en apporter.

- **LE LAVAGE DE NEZ**

Il permet à l'enfant de se moucher lorsqu'il n'est pas en capacité de le faire seul.

Les lavages de nez sont fait en fonction des besoins mais attention trop de lavages irritent la muqueuse nasale.

Il est fait généralement avant le repas ou la sieste afin de les faciliter.

La professionnelle qui effectue ce soin, verbalise à l'enfant toutes ses actions afin de le rassurer. Le lavage de nez a lieu sur le plan de change.

- **LE LAVAGE DES MAINS**

Essentiellement réalisé dans le groupe des grands avec du savon doux, le lavage de mains a pour objectif d'enlever les mauvaises bactéries des mains des enfants, de favoriser leur autonomie et de leur donner de bonnes habitudes.

Il a lieu avant le repas, après être passé aux toilettes, en rentrant de dehors, après une activité,...

Le lavage de mains se passe dans la salle de change des grands où se trouve un lavabo à hauteur d'enfant. Les enfants se lavent les mains par 2, avec l'aide d'une professionnelle. Cette dernière veille à ce que l'enfant ait suffisamment de savon, que ses mains soient bien lavées, bien rincées et séchées.

L'enfant peut être en total autonomie ou s'il le souhaite, l'adulte peut l'aider dans cette action.

- **LE BROSSAGE DE DENTS**

Une bonne hygiène dentaire commence dès le plus jeune âge. Les P'tits Moussettes proposent au groupe des grands, à partir du mois de février/mars, de se brosser les dents après le repas du midi.

Avant la mise en place du brossage, l'infirmière avec l'aide d'une professionnelle organise une petite scénette afin de sensibiliser les enfants sur le brossage de dents.

A la suite, la structure offre une brosse à dent à chaque enfant. Cette dernière reste sur place et chaque enfant procède au brossage de ses dents avant la sieste. Il s'effectue sans dentifrice et a pour but, entre autre, de familiariser les enfants avec cet nouvel objet.

- **AUTRES SOINS**

En cas de chute ou de température, un protocole est mis en place dans la structure pour la réalisation de ces soins. Dans tous les cas, la professionnelle qui a la charge de l'enfant reste bienveillante, le rassure et l'installe dans une position de confort et de sécurité.

- **L'ACQUISITION DE LA PROPRETE**

L'acquisition de la propreté dépend de la maturité neuromotrice et psychique de l'enfant, il doit être prêt dans son corps et dans sa tête. Le personnel des P'tits Mousles accompagne l'enfant à être propre selon son rythme pour qu'il prenne lui-même plaisir à grandir et non pas pour faire plaisir à l'adulte. L'acquisition de la propreté est un grand pas vers l'autonomie.

Dès que l'enfant semble prêt pour cette nouvelle aventure, les professionnelles et la famille prennent le temps d'échanger sur ce sujet. Le pot est donc proposé en simultané à la maison et au multi-accueil. Tous les signes (a fait sur le pot/WC, couche sèche, a demandé le pot/WC...) sont notés sur la feuille de consignes afin de transmettre aux parents et nous permettre d'évaluer si l'enfant est réellement prêt.

Lorsqu'un enfant émet le souhait de retirer sa couche, l'équipe professionnelle l'encourage dans sa décision en lui enlevant.

Si un « incident » se produit, l'adulte minimise cette situation et rassure l'enfant afin de ne pas le bloquer. Même si les professionnelles sont au plus près des besoins de chaque enfant, il se peut que ce dernier ait des « oublis » car il est trop occupé à jouer ou n'arrive pas à verbaliser son envie au bon moment.

Il arrive parfois qu'un événement stressant (déménagement, naissance dans la famille, ...) puisse faire faire un retour en arrière aux enfants ayant acquis la propreté. Il n'y a rien d'inquiétant, cela est tout à fait normal. Il faut alors rassurer l'enfant et lui proposer de recommencer lorsqu'il sera de nouveau prêt.

L'enfant est le seul acteur dans cet apprentissage, c'est pourquoi il est très important que l'adulte reste au plus près des besoins de chacun et que chaque enfant ait un accompagnement individualisé.

4. LES REPAS

Bien manger est essentiel pour rester en bonne santé. La petite enfance est une période où l'enfant va découvrir différentes textures et saveurs. Afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant, le multi-accueil propose une restauration respectueuse du Programme National Nutrition Santé (PNNS) qui garantit la qualité des aliments dans le respect des règles de la nutrition infantile.

La structure a choisi un prestataire qui livre les repas en liaison froide. La conservation et la remise en température s'effectue selon un protocole qui nous est donné.

- **CHEZ LES NOURRISSONS**

Pour encourager l'allaitement maternel la structure propose, aux familles qui le souhaitent, de poursuivre cet allaitement au multi-accueil :

- soit la famille apporte le lait maternel en quantité suffisante pour la journée.

Des protocoles sont mis en place selon des recommandations sanitaires afin de respecter les normes d'hygiène et de sécurité.

- soit les mères ont la possibilité de venir sur place en fonction du rythme alimentaire de leur enfant. Un espace leur est dédié selon l'heure : chambre des grands, bureau, salle de jeux. L'équipe s'assure que ce moment de retrouvaille soit fait dans un environnement bienveillant.

Pour les familles qui ont fait le choix de donner du lait maternisé à leur enfant, elles amènent une boîte de lait, de l'eau en bouteille et un biberon.

• CHEZ LES PETITS

La diversification alimentaire est poursuivie dès qu'elle est mise en place à la maison. Dans un premier temps, c'est la famille qui apporte les petits pots (fait maison ou industriel) dans le respect de notre protocole.

Dès que l'enfant est en capacité de manger une alimentation composée de légumes, féculents et viande, la structure propose les repas.

- Texture lisse : pour les enfants de 6 à 12 mois composé d'un plat (légumes, féculents et viande) et d'une compote.
- Texture moulinée : pour les enfants de 12 à 18 mois composé d'un plat (légumes, féculents et viande), d'un laitage (yaourt ou fromage) et d'une compote.

L'heure du repas varie en fonction de l'heure de la prise du petit déjeuner et de sa faim. Le biberon est donné dans les bras de l'adulte.

Lorsque l'enfant commence la diversification alimentaire, il est installé dans un transat ou une chaise haute en fonction de son âge et de sa posture. Le repas est donné individuellement, c'est un moment privilégié.

A la fin du repas, l'enfant reste un petit moment sur la chaise haute ou le transat pour faciliter sa digestion. Des jouets lui sont proposés.

Dès que l'enfant est en capacité de manger à table, il est installé sur une petite chaise avec accoudoirs, les pieds touchant le sol devant une table. C'est à partir de ce moment que les enfants vont manger seul et par petit groupe. L'adulte ne laisse jamais les enfants seuls à table et les aide si nécessaire.

• CHEZ LES GRANDS

L'enfant mange un repas complet composé d'une entrée, d'un plat (légumes, féculent et viande), d'un laitage et d'un fruit.

Les enfants se placent sur l'une des deux tables qui se trouve dans la salle après s'être lavés les mains.

Les enfants sont installés sur deux tables afin de faire 2 petits groupes pour que le temps du repas reste un moment de convivialité, pour que les enfants puissent échanger facilement. Et toujours sous l'œil bienveillant des professionnelles.

Les repas sont proposés aux enfants sous forme de « plateau repas », c'est à dire que tout leur est proposé en même temps et c'est l'enfant qui choisi dans quel ordre il veut manger son repas.

En procédant ainsi, l'enfant est autonome, mange à son rythme. Pour les plus rapide, ils ne sont pas contraints à attendre leurs camarades.

Dès qu'un enfant a fini de manger, il débarrasse s'il le souhaite sa table en mettant tout sur un chariot qui se trouve dans la salle : il vide les restes de ses plats dans un bac et dépose son assiette, son verre, ses couverts et ses coupelles sur un endroit prévu à cet effet.

Ensuite il prend un gant de toilette, se lave le contour de sa bouche et ses mains. Puis il enlève sa bavette et la met dans un panier de linge sale avec le gant de toilette.

Le temps du repas est un moment important de la journée. Il se passe dans un milieu serein, les enfants mangent à leur rythme.

Le temps du repas valorise :

- L'autonomie, comme nous avons pu le voir précédemment
- La place du parent : il a la possibilité de rentrer dans la structure pour donner le repas/goûter à son enfant s'il vient le récupérer à ce moment là
- La socialisation : repas partagé
- L'épanouissement, l'éveil : découverte de nouvelle texture et saveur et le plaisir de manger
- Le bien être : prise des repas dans un milieu calme, serein et mobilier adapté à chaque tranche d'âge.

5. LE SOMMEIL

Dormir est une action vitale qui permet la récupération de la fatigue nerveuse et physique.

Dormir permet également de consolider la mémoire et de faciliter la gestion des émotions.

Mais la collectivité peut être une source de tension et de fatigue (bruit, sollicitation,...).

S'endormir dans une chambre collective n'est pas toujours facile et génère parfois quelques contrariétés : se séparer d'un jouet, des copains ou des adultes.

Ce sommeil ne sera pas le même qu'à la maison, mais le multi accueil met tout en œuvre pour le favoriser dans un milieu calme et serein tout en respectant le rythme de chacun.

La structure possède 2 chambres, une pour chaque groupe.

Dans celle des petits se trouvent des lits à barreaux et les enfants y dorment en body dans une turbulette.

Chez les grands, il y a des lits à barreaux et des lits couchettes (pour favoriser l'autonomie) et les enfants y dorment en sous vêtements sous une couverture.

Chaque enfant a un lit attribué. La répartition se fait en fonction du jour de présence des enfants. Et par conséquent, 2 enfants peuvent se partager le même lit s'ils ne viennent pas le même jour. Donc la literie sera entièrement changée.

- **CHEZ LES PETITS**

Pour les bébés n'ayant pas encore de rythme régulier, l'observation de l'adulte est très importante : si l'enfant présente des signes de fatigue, l'adulte lui propose d'aller se reposer à n'importe quel moment de la journée.

Certains ont encore besoin d'une sieste le matin et l'après midi :

Le matin : les enfants sont couchés en fonction de leur réveil et de leur état de fatigue. La surveillance de la sieste se fait avec le baby-phone et toutes les 20 minutes, une professionnelle va dans le dortoir pour s'assurer que les enfants qui dorment vont bien, et note son passage sur une feuille prévue à cet effet.

Si un enfant n'arrive pas à trouver le sommeil, il est levé. Et dès qu'un enfant est réveillé, nous allons le chercher afin de préserver le sommeil des autres.

L'après midi : en début d'après midi, nous couchons tous les enfants qui en ont besoin. Généralement, ils sont couchés vers 13h. Comme beaucoup d'enfants se trouvent dans le dortoir, une professionnelle reste avec eux le temps de l'endormissement de chacun. Elle quitte la chambre lorsque tous les enfants dorment et veille à mettre en marche le baby phone. Ensuite elle effectue un passage toutes les 20 minutes pour s'assurer que tout ce petit monde se porte bien.

Les levers s'échelonnent en fonction du réveil de chacun.

En milieu ou fin d'après midi, des enfants peuvent être également recouchés.

Nous procédons de la même façon que pour la sieste du matin.

- **CHEZ LES GRANDS**

Ils font une sieste l'après midi à partir de 13h. Sauf exception, si un grand a besoin d'une sieste le matin, nous le coucherons et à l'inverse, si un enfant s'est levé tard, nous ne le coucherons pas.

Lorsque tous les enfants sont prêts, passés aux toilettes, changés, déshabillés, et les dents brossés, nous leur proposons un temps calme avant de les emmener dans le dortoir. Lors de ce temps, les enfants sont regroupés et une professionnelle leur raconte des histoires ou leur fait écouter de la musique.

Ensuite, les enfants forment un petit train, chantent une chanson en se rendant dans leur dortoir.

Quand tous les enfants sont bien installés, une professionnelle reste avec eux tout le temps de la sieste. Les enfants sont levés au fur et à mesure de leur réveil et vont rejoindre leur salle où une professionnelle les attend.

Si un grand groupe d'enfants est levé, la professionnelle sort du dortoir pour s'occuper des enfants réveillés. Mais elle veille à retourner régulièrement dans le dortoir pour vérifier que tout le monde

va bien : si des enfants sont sur une couchette, elle passe toutes les 10 minutes sinon c'est un passage toutes les 20 minutes. Elle note son passage sur la feuille prévue à cet effet.

Afin de respecter au mieux le sommeil de chacun des enfant, nous ne les réveillons pas. Car si un enfant dort, c'est qu'il en a besoin. Toutefois, s'il s'est endormi à 13h, nous ouvrons la porte du dortoir à 16h45 afin de l'aider à se réveiller pour ne pas retarder l'endormissement du soir. Cette décision s'est faite en concertation avec notre médecin référent.

Il est bien évident que chaque enfant est couché avec son doudou et sa tétine et les garde avec lui au lever.

6. LE GOUTER

Il est pris de la même façon respectivement dans les deux groupes.

Le multi-accueil propose 3 types de goûters :

- pour les petits et moyens : 1 compote, qui peut être accompagnée du biberon de lait fourni par les parents ou 1 compote et 1 laitage
- pour les grands, il est très varié :
 - +pain-fromage-fruit
 - +céréales-lait-compote
 - +smoothie-pain au lait
 - +yaourt-compote-sablé, ...

7. LE DEPART

Le temps des retrouvailles entre parents et enfant est un moment privilégié, parfois fort en émotions. Dans les mêmes conditions qu'à l'accueil du matin, une professionnelle se rend disponible, respecte cet instant et les accompagne. Ils échangent ensuite sur le déroulement de la journée où les informations sur les besoins fondamentaux de l'enfant, sur les activités réalisées, sur ses interactions, et différentes anecdotes sont relatées.

Ces moments d'échange sont essentiels, ils permettent chaque jour de renforcer la relation de confiance entre professionnelles et familles.

III. LES ACTIVITES

En plus de faire partie intégrante de son quotidien, le jeu est un besoin fondamental de l'enfant. C'est une activité essentielle qui va lui permettre de se développer du point de vue physique, intellectuel, affectif, créatif, psychologique et lui apprendre à vivre avec les autres.

Le jeu est essentiel pour l'enfant dans la construction de sa personnalité et de son identité. Il va permettre à l'enfant de s'affirmer en tant qu'individu et d'aller vers l'autonomie. Avec le jeu l'enfant apprend à interagir, à communiquer et à coopérer à l'intérieur d'un groupe. Cependant, l'objectif premier du jeu est le plaisir.

Pour que l'enfant joue, il a besoin d'être rassuré par le regard et l'attitude bienveillante et contenante d'un professionnel attentif et qu'il soit en sécurité au sein de la structure.

L'enfant peut se mouvoir librement au sein d'un espace sécurisé et sécurisant. L'aménagement d'espaces adaptés favorise le libre choix et l'accès de façon autonome.

1. LE JEU LIBRE

L'enfant a un accès libre à différents jeux mis à sa disposition. L'aménagement de l'espace et le matériel proposé se fait en lien avec son développement et ses besoins. L'enfant décide ainsi de l'objet mais également de la manière dont il veut l'utiliser.

Cela permet à chaque enfant de jouer, de manipuler, d'expérimenter autant de fois qu'il le veut, autant de fois qu'il en a besoin. Mais aussi d'apprendre à vivre avec les autres en écoutant, en communiquant, en partageant, en patientant, en négociant, ...

Le jeu libre entretient la créativité, l'imagination et la socialisation.

2. LES ACTIVITES DIRIGÉES

C'est une activité spécifique durant laquelle l'enfant sera invité à suivre une ou plusieurs consignes simples. Au fil du temps, ces consignes se feront de plus en plus précises en lien avec le développement et les capacités de l'enfant. Il n'y a bien évidemment aucune obligation de participation ou de résultat !

Ces ateliers vont conduire l'enfant vers différents apprentissages de façon ludique. Les notions d'écoute, de compréhension, de règles, mais surtout de créativité, de découverte et de plaisir seront de mises.

Les P'tits MousSES ont pour principal objectif de répondre aux besoins des enfants, le jeu en fait partie intégrante. L'équipe fait donc des propositions en termes d'aménagement de l'espace, de jeux et d'activités, qui correspondent aux différents besoins du groupe au moment présent. Ceci, en

essayant également de tenir compte des différentes envies de chacun. Certains jeux sont en accès libre et d'autres sont proposés et changés aussi souvent que nécessaire.

Les journées sont rythmées avec une alternance de jeu libre et d'activités dirigées qui découlent des saisons et des différentes fêtes du calendrier.

Elles varient d'un jour à l'autre afin d'offrir un panel varié aux enfants. Elles sont toujours adaptées au développement des enfants, à leurs capacités ainsi qu'à leurs besoins.

L'organisation est quelque peu différente dans le groupe des petits et celui des grands mais l'attitude de l'équipe, elle, est toujours identique. Une attitude bienveillante où la professionnelle se place à la hauteur de l'enfant, l'observe, se rend disponible, à son écoute, l'accompagne, l'encourage, le valorise et le félicite dans ses différentes acquisitions.

- **CHEZ LES PETITS**

Dès le plus jeune âge, l'enfant est invité à évoluer sur le tapis dans une position qu'il maîtrise. Il pourra ainsi apprendre à découvrir son corps et ses limites, faire ses expériences motrices et les assimiler : avancer à son propre rythme.

Deux professionnelles sont présentes sur le groupe. Elles accompagnent les enfants au quotidien par un regard soutenant, une verbalisation, des encouragements, des félicitations dans un environnement sécurisé, rassurant et stimulant. L'équipe est attentive aux besoins d'individualité dans le groupe, de contact physique et de tendresse, et y répond avec bienveillance. L'observation et la connaissance de l'enfant permet aux professionnelles de répondre de la manière la plus adaptée aux besoins de chacun. Ainsi, des activités/jeux sont proposés aux enfants en lien avec leurs capacités, leurs envies, leur développement et leurs besoins.

Un parc est disponible et permet d'offrir au besoin, un environnement sécurisé aux plus petits.

- **CHEZ LES GRANDS**

Le groupe rejoint sa salle de vie vers 8h30-9h accompagné d'une professionnelle. Les enfants investissent les différents jeux en accès libre et ceux mis temporairement à disposition par l'équipe. L'adulte s'installe avec les enfants. Il est attentif, écoute, observe et répond aux différentes sollicitations des enfants, en les laissant toutefois faire leurs propres expériences de manière autonome.

A 9h30, une seconde professionnelle rejoint le groupe. Après être passés aux toilettes et avoir bu, les enfants sont invités à s'installer sur le tapis. Lors de ce temps de regroupement, propice au développement du langage, les enfants se saluent en chanson, écoutent, chantent et miment différentes comptines. Les différentes activités prévues durant la matinée leur sont ensuite décrites.

Les professionnelles installent le matériel nécessaire et proposent aux enfants qui le souhaitent d'y participer. Des petits groupes de 5-6 enfants maximum sont privilégiés afin que l'activité se passe dans le calme et que chaque enfant puisse être accompagné de la façon la plus individuelle possible. L'enfant est libre d'y participer ou non, de quitter l'atelier quand il le souhaite, de simplement observer, de faire autre chose ou de se reposer sur le tapis.

L'équipe invite les enfants qui le souhaitent, à s'investir dans le quotidien du multi-accueil en participant à diverses tâches comme ranger les jouets, plier le linge, distribuer les bavoirs, ... Cette participation répond au besoin grandissant d'autonomie. Elle est soulignée et valorisée par l'adulte, ce qui permet de favoriser l'estime d'eux-mêmes.

Grâce à des repères sécurisants et un climat bienveillant, l'enfant se sent en confiance pour laisser libre cours à son imagination, sa créativité, aux échanges, à ses expérimentations, ses découvertes.

Quelques exemples de jeux /activités proposés aux P'tits Mousses :

- jeux de construction : légos, jeux aimantés, cubes en bois, ventouses, clips ...
- jeux symboliques : poupées, dînette, déguisements, voitures, établi, ...
- jeux manipulation : semoule, sable magique, pâte à modeler, bouteilles sensorielles, encastrements ...
- jeux sur table : puzzles, colorino, loto, memory, jeux de société, ...
- activités manuelles : peinture, collage, dessin, gommettes, playmaïs, ...
- motricité : parcours, danse, vélos, toboggan, ballons, ...
- chants, comptines, lecture, musique, ...
- atelier cuisine
- sortie dans le jardin, promenade, ...

3. JARDIN PEDAGOGIQUE

• OBJECTIFS

Il concerne les enfants de 2/3 ans.

- Il favorise l'autonomie de l'enfant en le responsabilisant
- Il accompagne l'enfant dans la découverte des 5 sens :
 - le toucher : manipulation, plantation cueillette
 - la vue : observer le développement de plantes, leur couleur, les insectes qui gravitent autour
 - l'odorat : sentir la terre, les fleurs, les plantes
 - l'ouïe : écouter les bruits de la nature : insectes, vents dans les feuilles
 - le goût : la dégustation
- Il permet de sensibiliser l'enfant au rythme des saisons
- Il favorise les échanges entre les enfants, les familles et l'équipe
- Il développe la motricité fine grâce à l'arrosage, semer les graines, enlever les mauvaises herbes,...

• MOYENS HUMAINS

- L'équipe des P'tits Mousses
- Les services techniques de la communauté de communes
- Les parents

- **ACTIONS**

- Les enfants du multi-accueil manipuleront la terre avec l'aide des professionnelles et de leurs parents, et planteront des graines et des plants.
- Proposer aux parents de venir sur une demi-journée pour nous aider à planter
- Des créneaux horaires seront proposés aux parents pour qu'ils viennent accompagner leur enfant dans les diverses tâches du jardinage
- Des activités d'éveil sont proposées aux enfants autour du potager : lecture, coloriage, chansons,...
- Procurer de la fierté et du plaisir de voir les plantes pousser

IV. LES TEMPS FORTS

1. L'ÉVEIL CORPOREL

L'éveil corporel est une séance d'activités en mouvement, ludiques, adaptée aux tout-petits. Ouvert aux enfants de 12 mois à 3 ans. Les séances sont diversifiées, sécurisantes et toujours basées sur la réussite de l'enfant.

Le principe général des séances d'éveil corporel est le développement de l'enfant et son épanouissement. En effet, à travers divers apprentissages (sensoriel, moteur...) les enfants vont se découvrir et découvrir le monde extérieur. Toutes les activités proposées apportent un lot d'enrichissement aux enfants.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant en le laissant évoluer à son rythme.
- Développer les capacités sensorielles de l'enfant tel que la vue, l'ouïe et le toucher.
- Développer les capacités motrices de l'enfant comme ramper, courir, sauter...
- Maîtriser son corps : l'enfant apprend à connaître les différentes parties de son corps, à prendre conscience de son corps, à utiliser son corps dans l'environnement, à créer du mouvement avec son corps.
- Utilisation de l'imaginaire pour mettre en confiance les enfants, développer leurs capacités de compréhension et s'ouvrir sur le monde extérieur.
- Favoriser la liberté d'expression, le développement de l'imaginaire et du sens artistique à travers des temps d'expression libre à consignes ouvertes ou fermées, des pas dansés sur des comptines...
- Favoriser le développement du langage en mettant en place des verbes d'action (lancer, viser, cacher, empiler...) et en enrichissant le vocabulaire à travers un imagier selon la thématique de séance.

- **LES ACTIONS**

Présente toutes les deux semaines, une demi-journée), l'animatrice sportive de la Communauté de Communes prend les enfants par petit groupe de 4-5 maximum dans une salle d'activités libérée pour l'occasion, afin de leur dispenser la séance d'éveil corporel. Un membre de l'équipe de la structure peut l'accompagner.

Les séances sont variées et très appréciées des enfants qui sont fiers de montrer au reste du personnel ce qu'ils ont appris et pu faire avec leur corps pendant l'éveil corporel.

A l'issue de l'éveil corporel, un échange entre le personnel de l'établissement (dont l'infirmière) et l'animatrice sportive permet d'évaluer les comportements, les progressions, mais aussi les facilités, les difficultés que rencontrent les enfants.

- **UNE SEANCE TYPE**

Préparation de la salle : pendant que l'équipe du multi-accueil accueille les enfants, l'animatrice sportive prépare la salle, installe le matériel nécessaire à l'activité.

Mise en route : l'animatrice sportive va chercher les enfants par petit groupe de 3, 4, ou 5 maximum puis les emmène dans une autre salle pour l'animation.

Rituel de début : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui explique la thématique et le déroulement de la séance à travers une petite histoire courte, des images, une chanson...

Le corps de séance : 2, 3 activités ludiques de 4, 5 minutes chacune ou chaque enfant s'exprime selon les consignes données par l'animatrice sportive.

Exemples : jeu de mime et d'imitation, jeu de courses, jeu de balles, jeu d'apposition, jeu de construction, parcours de motricité...

Retour au calme : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui propose une dernière activité pour se calmer, se détendre.

Rituel de fin : revenir sur la séance avec les enfants, demander leur ressenti avant de repartir rejoindre leurs camarades et changer de groupe.

2. L'HEURE DU CONTE

Depuis Novembre 2020, l'accueil des classes à la bibliothèque étant suspendu en raison de la crise sanitaire, Sabrina, agent de la bibliothèque Intercommunale Marie Marvingt situé à Bayon se déplace pour partager un moment de lecture et d'histoires avec les enfants des cinq multi-accueils du territoire.

Elle intervient une à deux fois par mois dans chacune d'entre elle. Les jours sont fixés les mardis et jeudis matin en fonction d'un calendrier bien défini. L'intervention se fait par groupe de 3 et dure 15 à 20 mn. Divers supports sont utilisés comme les livres, le kamishibai et les tapis lecture. Les histoires **font appel à leur imagination et aident au développement du langage de l'enfant**. Il découvre de nouveaux mots, ainsi que les lettres, les formes et les couleurs et même les textures.

Ainsi, chaque enfant peut bénéficier de ce temps calme et captivant d'histoires.

En plus d'animer ce temps d'histoires, Sabrina ne lit pas seulement les livres aux enfants, elle favorise la participation de l'enfant en utilisant des livres à clapet, à toucher. Les enfants peuvent manipuler les livres ou même venir toucher le tapis lectures.

3. LES FETES AU MULTI-ACCUEIL

Tout au long de l'année, les familles sont invitées à participer à la vie de la structure.

Le Carnaval et Noël sont des événements que nous aimons fêter à Bergamote. Pour ces occasions, les familles sont conviées pour venir partager un moment festif, convivial et ludique autour d'un goûter. Ces instants permettent aux familles de se rencontrer et d'échanger entre elles ainsi qu'avec les professionnelles, sur un temps qui sort du quotidien. Les enfants apprécient tout particulièrement ces moments exceptionnels, qui leur permettent également de faire partager à leurs parents un petit bout de leur vie à la multi-accueil.

Dans cette même optique, nous organisons tout début juillet, une kermesse qui permet de clôturer l'année écoulée. Différents jeux sont proposés aux familles ainsi qu'un petit spectacle réalisé par les enfants. Nous terminons ce moment en partageant tous ensemble dans le jardin, un repas type auberge espagnole.

4. LA SORTIE DE FIN D'ANNEE

Une sortie de fin d'année est programmée et a généralement lieu au mois de juin. Elle concerne les enfants qui quittent le multi-accueil pour faire leur rentrée scolaire au mois de septembre.

Elle est pensée et organisée en équipe, en lien avec le projet éducatif de la structure. Les parents sont sollicités afin d'accompagner les enfants.

C'est un moment de partage, de découverte en dehors du cadre et du quotidien de la crèche. Elle permet aux enfants, de faire de nouvelles expériences, d'apprendre, de s'amuser et tout ceci entre copains.

En bref, passer un bon moment et créer des souvenirs avant une nouvelle grande étape !

Quelques exemples des sorties réalisées les années précédentes :

- au parc Ste Croix à Rhodes
- à la ferme EARL de la Lorraine à Benney
- au Ménil St Michel à Flavigny

D'autres sorties peuvent également avoir lieu durant l'année, en fonction des moyens humains, financiers, des opportunités et des projets en cours.

5. LE SPECTACLE DE NOËL

Chaque année, un spectacle est proposé pour les enfants au moment des fêtes de Noël. Il peut s'agir :

- D'un spectacle dans une salle des fêtes proposé pour plusieurs crèches de la CC3M suivi d'un petit goûter
- D'un spectacle plus intime proposé dans chaque structure (conte, marionnettes...)

Ce sont des moments magiques et festifs pour les enfants, à partager avec leurs parents et les professionnelles de la crèche. C'est aussi l'occasion pour les enfants de découvrir la culture de la danse, de la chanson, de la musique, de s'ouvrir vers de nouveaux horizons.

V. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTE

1. ÉTAT DE SANTE DES ENFANTS

A l'arrivée dans la structure, les parents donnent à l'équipe les informations sur la santé, l'état général de leur enfant. S'il n'est pas en forme, a eu de la fièvre, une maladie particulière, l'équipe prend en note et surveille plus particulièrement cet enfant.

Au cours de la journée, l'état général de l'enfant peut se détériorer ou s'améliorer. Si l'enfant présente des signes d'hyperthermie (fièvre) tels que les yeux brillants, les joues rouges, le front chaud... Sa température est vérifiée à l'aide d'un thermomètre auriculaire. Chaque enfant a un embout personnel. Si la température de l'enfant est à 38°, l'enfant est découvert et hydraté. Sa température est ensuite régulièrement vérifiée pour suivre son évolution. Si cette dernière augmente avec ou sans symptôme(s) associés les parents sont informés.

Si la température est supérieure ou égale à 38,5° un membre de l'équipe appelle alors les parents pour les informer de l'état de l'enfant afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent prendre un rendez-vous chez un médecin, venir chercher l'enfant un peu plus tôt lorsque cela est possible. Il leur sera demandé leur accord pour administrer du doliprane suspension. Ce dernier sera donné par une auxiliaire de puériculture et sera adapté au poids de l'enfant (une ordonnance du médecin de l'enfant est nécessaire ainsi que l'autorisation écrite des parents). Une feuille de température est remplie en deux exemplaires, un pour les parents et un pour la crèche.

Passer une journée dans le bruit, avec les copains qui jouent, pleurent, rien n'est pas toujours facile lorsqu'un enfant est malade. Au cas par cas, nous apprécions donc le bien-être de l'enfant pour discuter avec son parent de sa prise en charge. Les parents peuvent aussi appeler en cours de journée pour se tenir informés de l'évolution de la santé de leur enfant.

La liste des maladies à éviction est inscrite dans le règlement intérieur.

2. MISSIONS DE L'INFIRMIERE

Une infirmière est présente en alternance sur les cinq multi-accueils de la CC3M. Elle est joignable par téléphone par les différentes équipes si elles ont besoin d'un avis ou conseils médicaux sur une situation précise.

Elle organise les visites médicales obligatoires pour les enfants de moins de 4 mois qui entrent au multi-accueil avec le médecin de crèche et le parent.

Elle garantit la sécurité et le bien être des enfants.

Elle gère des éventuelles urgences qui surviendraient sur le multi-accueil : réaction allergique, plaie profonde, chute sur la tête...

Elle forme le personnel et les enfants aux bonnes pratiques en termes d'hygiène : lavage des mains, lavage des dents....

Elle fait la liaison avec les parents et peut être amenée à échanger avec eux sur la prise en charge d'un souci de santé concernant leur enfant: difficulté de sommeil, difficulté de transit.

Elle organise et veille à la mise en place d'un PAI (Projet d'accueil individuel) lorsqu'il se révèle nécessaire.

Elle élabore des protocoles d'urgences et de prévention et anime des temps d'échange sur des thèmes paramédicaux avec la collaboration de partenaires : médecin, orthophoniste, psychologue...

Elle crée des outils pour le suivi de problème spécifique qui touche certain enfant: suivi du transit, suivi de l'alimentation.

Elle aide l'équipe pour l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap en participant au travail effectué en amont pour que toutes connaissent les spécificités de l'enfant et l'accueillent dans le respect de son rythme, de son identité et de ses besoins propres.